

Villeneuve, le 19 février 2021

Complément au préavis N°01-2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 15 février 2021, la commission de gestion et de finance de l'ASPIHL examinait le préavis n° 01-2021 relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'245'000 TTC en vue de la construction d'un pavillon scolaire de 4 salles d'enseignement à Villeneuve (en location avec possibilité de rachat) ainsi que de l'installation de modules provisoires de 3 salles d'enseignement à Roche pour une durée de 36 mois. La commission en charge d'examiner ce préavis s'interrogeait sur une vision élargie en termes de planification en locaux scolaires à horizon 2025-2026 et nous a demandé de préciser la motivation de pérenniser le pavillon sur le site de Villeneuve. Par le présent complément, le comité de direction de l'ASPIHL, en concertation avec la direction des écoles, souhaite ainsi répondre aux interrogations de la commission.

Une étude de besoins en locaux scolaires a été déposée par la direction des écoles en février 2020 sur la base d'une étude menée en 2019 et est remise en annexe. Ces projections se basent sur des données statistiques cantonales en relation notamment avec le potentiel d'accueil issu de la loi sur l'aménagement du territoire. S'il est admis que la population scolarisée est en croissance, des prévisions exhaustives demeurent cependant aléatoires. En demeurent cependant des hypothèses réalistes basées sur le potentiel d'accueil des communes du Haut-Lac avec d'une part les projets en cours et d'autre part les potentiels issus des futurs droits à bâtir à l'exemple du PQ de Noville « Saviez ». Sur cette base, le rapport de la direction des écoles de 2020 indique une projection de 75 classes pour 2025 et de 80 classes pour l'horizon 2040. Soit une augmentation de 5 classes entre 2020 et 2025 et de 10 classes pour l'horizon 2040.

Dans les faits, l'enclassement à ce jour s'élève à 70 classes et les besoins réels pour la rentrée de 2021 se chiffrent à 75 classes. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre d'élève (1350 à la rentrée 2021 alors que ce nombre était attendu pour 2025), mais surtout par des effectifs pour certaines années scolaires qui dépassent des seuils obligeant la direction à ouvrir des classes. Le nombre de classes visé et projeté pour 2025 est au demeurant déjà dépassé puisqu'en son temps le nombre de classes était estimé à 74. Dès lors, la nécessité d'absorber l'augmentation de classes par la mise à disposition de locaux scolaires est urgente. Précisons également que le nombre de salles d'enseignement n'est pas synonyme de nombre de classes. L'enclassement est une chose (nombre de classe) et les salles de classe ou d'enseignement sont une autre chose.

Si la commission s'interrogeait également sur le bien-fondé de pérenniser les 4 salles de classes faisant l'objet du préavis N°01-2021 sur le site Tour Rouge de Villeneuve alors qu'un nouveau collège est planifié sur le site de la Tronchenaz, le comité de direction y répond comme suit :

La stratégie adoptée pour répondre aux besoins scolaires de la rentrée 2021 repose sur une vision analytique et planification du patrimoine scolaire à horizon 2025-26 et établie en concertation avec la direction des écoles. Après une analyse minutieuse de multiples scénarios, l'hypothèse retenue à ce jour repose sur la construction d'un nouveau collège sur le site de la Tronchenaz dédié principalement au degré secondaire pouvant accueillir 21 classes. Le site de la Tour Rouge accueillera principalement le degré primaire ainsi que les PPLS actuellement localisés hors périmètre scolaire, dans de grands locaux en location.

La construction du nouveau collège de la Tronchenaz impliquera également la démolition de locaux pour 14 classes actuellement localisées dans des porta-cabines et le pavillon d'Écublens. Cette perte de locaux sera donc compensée en partie par le nouveau pavillon de la Tour Rouge (objet du préavis N° 01-2021) et par la libération des salles actuellement occupées par le degré secondaire.

De plus, si les indications fournies par les statistiques vaudoises et potentiel d'accueil issu de la LAT ne permettent pas de se projeter avec certitude et précision sur le nombre de classes à l'horizon 2025-26, il en demeure cependant certain que l'occupation à long terme du pavillon scolaire de la Tour Rouge est avérée.

Rappelons également que le choix du Comité de direction pour un pavillon modulaire préfabriqué en bois s'apparente également à la possibilité d'agrandir le pavillon avec efficience dans le futur soit en d'autres termes, rapidité d'exécution, contrôle des coûts, qualité architecturale et constructive.

Dans les faits et pour conclure, 70 classes sont effectives aujourd'hui et 75 classes sont attendues pour la rentrée 2021.

Avec la construction du nouveau pavillon scolaire sur le site de la Tour Rouge et la location de modules à Roche, les 75 classes seront opérationnelles.

A plus long terme, la construction du nouveau collège à la Tronchenaz pourra accueillir au minimum 21 classes alors que des salles seront démolies pour 14 classes. De plus, les modules en location pour 3 classes de Roche disparaîtront. Cette réorganisation se traduit par une capacité d'accueil future de 79 classes minimum ($75 + 21 - 14 - 3 = 79$) pour une projection estimée à 80 classes horizon 2040.

Le Comité de direction ainsi que la direction des écoles de Villeneuve Haut Lac confirment ainsi la planification adéquate des constructions faisant l'objet du préavis N°01-2021 et la nécessité de pérenniser le pavillon de la Tour Rouge.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

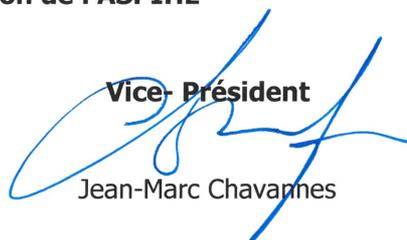
Au Nom du Comité de Direction de l'ASPIHL

Président



Michel Oguey

Vice-Président



Jean-Marc Chavannes

Annexe : « Développement des constructions scolaires », direction des écoles du Haut Lac, février 2020.

Copie(s) : membres du CODIR ASPHIL